

Regard sur Repentigny



Repentigny, fière partenaire des Internationaux de tennis junior Banque Nationale depuis 23 ans. À lire en page 2.



Les travaux sont en cours

Un premier terrain de soccer-football synthétique au parc-école l'Horizon



Plus de 3 000 jeunes Repentignois et Repentignaises sont adeptes du ballon rond et du ballon ovale. Nul doute, l'aménagement de ces deux surfaces synthétiques comblera des besoins importants et attendus.

Les travaux d'aménagement du tout premier terrain de soccer-football synthétique sur le territoire repentignois viennent tout juste de débuter à proximité de l'école l'Horizon, dans le secteur Le Gardeur.

La réalisation de ce projet représente un investissement de 1,3 M\$, subventionné à 50 % par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Ce terrain de grande dimension (terrain à 11 pour le soccer) est déjà éclairé et la réfection de la piste d'athlétisme adjacente fait aussi partie intégrante du contrat récemment octroyé. Cette partie des travaux est réalisée grâce à l'implication financière de la Commission scolaire des Affluents.

« L'aménagement de cette surface synthétique, en plus de combler des besoins importants au sein de la communauté sportive, permettra d'allonger les saisons des équipes et des organisations qui utiliseront ce nouvel équipement », de mentionner Chantal Deschamps, mairesse de Repentigny.

La construction s'échelonnera sur une période de six à huit semaines, en fonction des aléas de la température. Durant toute la durée des travaux, réalisés pendant la période scolaire, le chantier sera pleinement sécurisé et son accès sera strictement limité.

Des terrains multidisciplinaires

En plus de servir aux jeunes du Club Soccer Lanaudière Centre et à ceux de l'Association de football Les Rhinos de Lanaudière, les nouvelles surfaces de jeux seront aussi utilisées pour les activités parascolaires, notamment pour le soccer, le football drapeau (flag football), le football et l'athlétisme.

Si tout se déroule comme prévu et selon les échéanciers, les jeunes auront accès aux nouvelles surfaces de jeu dès cet automne.

Un autre terrain dans l'est du territoire

Le 10 juillet dernier, en présence du ministre David Whissell, ministre responsable de la région Lanaudière, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a procédé à l'annonce

d'une subvention de 708 079 \$ pour la construction d'un second terrain de soccer-football à surface synthétique dans l'est du secteur Repentigny, à proximité du complexe sportif. À nouveau cette subvention a été accordée dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.

L'aménagement de cette seconde surface synthétique s'amorcera au printemps 2009.



Une première pelletée de terre qui marque officiellement le début des travaux d'aménagement de cette nouvelle surface sportive. Dans l'ordre habituel : Daniel Lavallée de Lavallée et Frères, entrepreneur général, André Arata, Enviram, Jeannot Lemay, conseiller municipal du district 10, vice-président du comité exécutif, Francine Payer, conseillère municipale du district 11, Laurent Tanguay, directeur des ressources matérielles à la Commission scolaire des Affluents et Michel Allen, chef de division sports à la Ville de Repentigny.

Rentrée scolaire

UNE GRANDE RENTRÉE À PETITE VITESSE !

La fin du mois d'août annonce la rentrée scolaire, laquelle signifie le retour de milliers d'enfants dans les rues !

Du 26 août au 26 septembre, c'est l'opération rentrée scolaire; une opération signée *Grande rentrée à petite vitesse*.

Pour que le retour en classes se déroule en toute sécurité, plusieurs actions sont mises de l'avant par les autorités policières : barrage routier, installation de bannières sur les autobus scolaires postés aux entrées de la ville, présence policière accrue aux abords des établissements scolaires et tournée des écoles pour sensibiliser les jeunes à leur propre sécurité.

Brigadières scolaires

La rentrée des classes représente aussi le retour des brigadiers et des brigadières scolaires aux intersections stratégiques. Fidèles au poste, beaux temps, mauvais temps, ceux-ci sont

responsables de la sécurité des jeunes écoliers. La courtoisie à leur égard et le respect de leurs directives ajoutent à la qualité de leur intervention tout en contribuant à une rentrée scolaire sans incident.

Stationnement

La direction du Service de police demande aussi la collaboration des parents lorsqu'ils viennent reconduire les jeunes à l'école, notamment en respectant les interdictions de stationnement à proximité des établissements scolaires. Celles-ci sont en place pour assurer la sécurité des jeunes. Il est strictement interdit de s'y immobiliser en demeurant à l'intérieur de son véhicule.

Automobilistes, conservez vos bonnes habitudes, soit de respecter les limites de vitesse, d'immobiliser entièrement votre véhicule aux arrêts obligatoires et redoublez de vigilance en zone scolaire.



LA PISCINE MUNICIPALE SE RAFRAÎCHIT !

Du 18 août au 12 septembre, la piscine intérieure de la Ville de Repentigny, située au 130, rue Valmont, fermera temporairement ses portes pour des travaux d'entretien et d'amélioration.

Réfection du toit intérieur, mise à niveau de la promenade et grand ménage font notamment partie des ouvrages qui seront réalisés.

Les bureaux administratifs demeurent ouverts

Toutefois, les bureaux administratifs demeurent ouverts pendant la durée des travaux, du lundi au vendredi, de 7 h à 19 h.

Les personnes désireuses d'obtenir de l'information additionnelle sont priées de communiquer avec le 450 470-3440.

Les autorités municipales tiennent à remercier de leur collaboration et de leur compréhension, baigneurs et membres des clubs sportifs concernés.

MOT DE LA MAIRESSE



DOSSIER BFI : LE GOUVERNEMENT DOIT NOUS ENTENDRE

Le 5 mars dernier, nous avons déposé à la Commission d'enquête du Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE), le mémoire conjoint des villes de Terrebonne, de Repentigny, de Mascouche et de Charlemagne concernant le projet d'agrandissement du site d'enfouissement de Lachenaie.

Dans son rapport, rendu public le 28 juillet, la Commission a reconnu certaines de nos exigences et nous en sommes satisfaits. Toutefois, certaines d'entre elles n'ont pas été soulevées dans le document, notamment celles se rapportant au financement des infrastructures, aux mesures d'atténuation, au recouvrement journalier et aux redevances municipales.

Ces enjeux environnementaux et sociaux sont pour nous une priorité. La sécurité de nos populations respectives, leur qualité de vie et les impacts engendrés par la proximité de ce site sont des sujets qui méritent d'être analysés et discutés plus en profondeur.

C'est pourquoi nous avons demandé une rencontre avec la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, madame Line Beauchamp. Il nous faut des réponses à nos questionnements, obtenir la certitude que nos citoyens et nos citoyennes ont été entendus et voir avec elle la suite que le gouvernement du Québec entend donner à ce dossier.

Je le répète une fois encore, l'enfouissement systématique des déchets n'a plus sa raison d'être au Québec! Il nous faut dès maintenant discuter des alternatives à développer et à mettre en place le plus rapidement possible. Certains pays d'Europe et d'Asie sont nettement en avance sur nous car ils utilisent déjà des procédés thermiques à émanation zéro.

À titre d'élus, c'est notre rôle de rappeler au gouvernement qu'il a le devoir d'appuyer les villes dans leurs efforts de développement durable et c'est ce que nous allons faire.

La grande rentrée... à petite vitesse!

Voilà qui illustre bien les consignes de sécurité entourant le retour en classe et surtout, dans les rues, de milliers de jeunes étudiants.

La prudence est de mise. La courtoisie et le respect des brigadiers et brigadières l'est tout autant.

À toutes et à tous, bonne rentrée scolaire!

Chantal Deschamps
La mairesse
Chantal Deschamps, Ph.D.

Du 22 au 30 août au parc Laroche

23^e ÉDITION DES INTERNATIONAUX DE TENNIS JUNIOR BANQUE NATIONALE



Le président du comité organisateur, Benoît Delisle, a procédé au dévoilement du nouveau logo de l'événement en compagnie de la mairesse de Repentigny, Chantal Deschamps.

Du 22 au 30 août, place à la 23^e édition des Internationaux de tennis junior Banque nationale!

L'événement accueille cette année 96 joueuses et joueurs de 14 à 18 ans en provenance d'une trentaine de pays.

Sur WebTélé

Belle nouveauté pour l'édition 2008; les matchs principaux présentés sur le court central seront diffusés en direct en WebTélé haute résolution via le site Internet des Internationaux : tennis-junior-repentigny.com

Il s'agit du match d'ouverture du 24 août, des matchs-vedette présentés quotidiennement à 19 h et ceux de demi-finales et de finales qui auront lieu les 29 et 30 août.

Un nouveau logo

Le comité organisateur a aussi profité de cette 23^e édition pour dévoiler officiellement la nouvelle identification visuelle de l'événement. Un logo revisité, davantage représentatif des nouvelles tendances en matière de marketing.

Familles d'accueil recherchées

L'organisation désire aussi profiter de l'occasion pour recruter des familles d'accueil désireuses de vivre une expérience inoubliable et enrichissante en hébergeant gratuitement de jeunes athlètes. Les repas du midi ainsi que le transport sont à la charge de l'organisation. Les familles intéressées obtiendront tous les détails en composant le 450 470-3001, poste 3483.

L'édition 2008 marque aussi le retour de la traditionnelle et populaire Journée de la famille. Toutes et tous sont conviés au parc Laroche, situé au 366, rue Marquis, le samedi 23 août. De nombreuses surprises attendent les visiteurs en marge de cette activité thématique.

Mentionnons enfin que Mélanie Marois, figure bien connue du monde tennistique québécois, ayant elle-même participé à quelques reprises aux Internationaux, a accepté la présidence d'honneur de cette 23^e édition.

Les Internationaux de tennis junior, un événement à ne pas manquer et c'est gratuit!



Les membres du nouveau conseil d'administration des Internationaux de tennis junior Banque Nationale. Dans l'ordre habituel, rangée du haut, les administrateurs Joffrey Bouchard, Michel Brian, Richard Legendre, Arnaud Jousselin et le trésorier Guy Provost. Rangée du bas : Benoît Delisle, président, Georges Robinson, conseiller municipal, représentant de la Ville de Repentigny et Eugène Lapière, directeur de Tennis Canada et vice-président du conseil d'administration.

Semaine de valorisation de l'animation estivale

UN BRIN DE FOLIE POUR DIRE MERCI À NOS ANIMATEURS!

Dans le cadre de la semaine de valorisation de l'animation estivale, célébrée du 28 juillet au 1^{er} août, la Ville de Repentigny a tenu à remercier et à reconnaître l'excellent travail de son équipe d'animation estivale en organisant l'activité *Merci en folie*, une grande fête réunissant animateurs, animatrices de camps de jour et de terrains de jeux et familles repentignoises.

À sa deuxième édition, l'activité qui a eu lieu le mercredi 30 juillet aux parcs Rochefort et Marie-Soleil-Tougas a été, une fois de plus, couronnée de succès. Malgré la grisaille, bon nombre d'enfants accompagnés de leurs parents y ont été accueillis. Au menu : jeux, prix de présence, animation, jeux d'eau, jeux gonflables et bien plus. Petits et grands y ont été divertis et les animateurs...comblés!

L'animation estivale nouvelle génération : 2008 responsabilités!

Cette semaine thématique a pour but de valoriser le travail des jeunes animateurs et animatrices en reconnaissant leurs compétences et en sensibilisant la population à la tâche qu'on leur confie.

« Au fil des ans, le travail de l'animateur et les responsabilités qui y sont reliées ont beaucoup changé, de mentionner madame Cécile Hénault, conseillère municipale, présidente de la Commission de la famille et des aînés. Le travail d'animateur exige des connaissances bien supérieures aux notions élémentaires d'animation de groupes.



Du 28 juillet au 1^{er} août, Repentigny a célébré la semaine de valorisation de l'animation estivale. À la Ville de Repentigny seulement, près de 90 jeunes adultes animent l'été de nos enfants. En plus de divertir les enfants, d'être créatifs et dynamiques, ces animateurs(trices) se doivent d'être responsables, organisés, à l'écoute, alertes et bien plus encore.

Par exemple, savoir donner les premiers soins est essentiel quand on a la responsabilité d'un groupe d'enfants. Chez nous, l'animateur sera notamment formé par une infirmière en santé scolaire sur la pédiculose (poux), l'asthme et l'épipen et par le psychologue Claude Dagenais qui les prépare à réagir adéquatement aux comportements oppositionnels chez les enfants. En tout, un programme de formation complet d'une moyenne de 88 h de théorie et de pratique et renfermant un choix de 17 ateliers est offert à chaque employé du service de l'animation estivale. Nous considérons que nos animateurs sont des ressources précieuses pour vos enfants et il nous faut le souligner! », s'est-elle exclamée.

En ce sens, la Ville de Repentigny a tenu le 8 août dernier, la soirée des *Sifflets d'or*, ayant pour but de souligner l'ensemble du travail du personnel d'animation et de récompenser les plus méritants.

Manoir Nissan de Repentigny

FIER PARTENAIRE DE LA CAMPAGNE PROMOTIONNELLE DES ÉVÉNEMENTS DE L'ÉTÉ



La conseillère municipale Denyse Peltier, également présidente des commissions Sports et loisirs de même que Culture et vie communautaire, et le président de Manoir Nissan, Jean Bastien, posent en compagnie de Sonia Lacoste, agente d'information, et de Karine Fréchette, chef de section aux événements, toutes deux pour la Ville de Repentigny.

De nouveau cette année, Manoir Nissan de Repentigny s'est associé à la campagne promotionnelle des grands événements estivaux de la Ville de Repentigny.

L'entreprise repentinoise a notamment mis à la disposition de l'équipe de soutien logistique aux grands événements un de ses plus récents modèles, soit la Sentra 2008. Le véhicule, identifié aux couleurs de la campagne *Il était une fois à Repentigny...*, se déplacera jusqu'à la fin de l'été sur le territoire et sera visible sur le site des grandes fêtes estivales repentignoises.

À venir :

- Les Internationaux de tennis junior Banque Nationale, du 22 au 30 août, au parc Laroche
- La Fête au Petit Village, du 19 au 21 septembre, rue notre-Dame (secteur Le Gardeur)

Pour tout savoir sur ces événements ou autres activités présentées jusqu'à la fin de l'été, notamment sur les visites guidées du moulin Grenier et de l'église de la Purification-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie, consultez uneterepentinois.ca!

Site d'enfouissement de BFI

REPENTIGNY ET LES AUTRES VILLES LIMITROPHES EXHORTENT LE GOUVERNEMENT À PRENDRE SES RESPONSABILITÉS



Chantal Deschamps lors du dépôt du mémoire conjoint devant le BAPE en mars 2008.

Bien que satisfaites des conclusions et des avis émanant du rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) à l'égard du projet d'agrandissement du dépotoir de Lachenaie, les Villes de Terrebonne, Repentigny, Mascouche et Charlemagne sont d'avis qu'il est grand temps que le gouvernement du Québec passe enfin en mode action et qu'il investisse dans le développement des alternatives à l'enfouissement des déchets.

« Il nous faut mettre fin à l'ère de l'enfouissement, de déclarer Chantal Deschamps, mairesse de Repentigny. Que le gouvernement assume ses responsabilités et qu'il appuie les villes dans leurs efforts de développement durable, notamment par la réalisation d'études menant à la mise en place et ce, rapidement, de nouvelles technologies pour le traitement des matières résiduelles. Le gouvernement se doit de prendre le virage vert, d'ajouter la mairesse repentignoise.

Certains pays d'Europe et d'Asie, la Belgique, l'Autriche et le Japon notamment, sont nettement en avance sur nous. Ils utilisent déjà des procédés thermiques à émanation zéro pour la disposition de leurs déchets.

Le BAPE à l'écoute des villes

Hormis la question des redevances municipales et celle de la limitation du matériel de recouvrement sur le site, la Commission a répondu favorablement aux exigences des villes limitrophes rendues publiques en mars dernier lors des audiences, notamment en ce qui a trait à la création, autour du lieu d'enfouissement, d'un parc voué à la conservation de la biodiversité.

Chantal Deschamps se dit également heureuse de constater que la Commission appuie l'initiative du Comité des citoyens de la Presqu'île de mettre en place un programme de recherche en santé environnementale visant à mesurer et à déterminer toutes les sources potentielles de dangers émanant du site, à définir leurs impacts et à diffuser les résultats.

Une rencontre avec la ministre

Les maires des quatre villes concernées souhaitent que ce dossier évolue rapidement. En ce sens, ils ont déjà demandé une rencontre avec la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Madame Line Beauchamp, afin de discuter des modalités du décret gouvernemental et des points qui ne répondent pas à leurs attentes dont, entre autres, la question des redevances municipales.

Réponse de la CPTAQ aux demandes de dézonage

UNE DÉCISION QUI SERA PORTÉE EN APPEL

La préfète Chantal Deschamps en tête, les élus de la MRC de L'Assomption ont fait connaître leur mécontentement face à la récente décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) à l'égard de leurs demandes de dézonage et fait savoir que le dossier sera porté en appel devant le Tribunal administratif du Québec.

« La CPTAQ n'a nullement tenu compte des besoins exprimés et démontrés par la MRC et les municipalités solidaires, de mentionner Chantal Deschamps. Nos demandes sont légitimes et tout cela s'est fait de façon concertée avec le milieu. Il n'y a rien d'improvisé dans cette démarche », d'ajouter Mme Deschamps.

Une fin de non-recevoir

Cette décision de la CPTAQ constitue, en réalité, une fin de non-recevoir à toutes les demandes d'exclusion du territoire agricole présentées au nom des municipalités par la MRC, ne leur reconnaissant que 9,78 hectares sur les 181,5 hectares demandés, soit à peine 5 % de la requête de la MRC et une infime parcelle des 20 700 hectares de la zone agricole, en fait 0,047 % !

Une démarche exemplaire

« Cette demande n'est pas du développement sauvage, de poursuivre Chantal Deschamps. Le premier schéma d'aménagement de la MRC de L'Assomption date de 1988. Vingt ans plus tard, il faut savoir que ce même schéma a été révisé à trois reprises afin de tenir compte de

notre évolution démographique et des nouveaux besoins de notre grande collectivité. Notre demande est raisonnable, réfléchie et mesurée », d'affirmer celle-ci.

D'ailleurs, la préfète indique par ailleurs que sa MRC est la première au sein de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) à afficher complet dans un proche avenir. D'ailleurs, en 2002, le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), dans son portrait sur l'agroalimentaire de la région de Lanaudière, a reconnu que les périmètres d'urbanisation de la MRC de L'Assomption étaient les plus compacts et les plus denses de la grande région de Lanaudière. La MRC de L'Assomption est actuellement urbanisée à seulement 21 % de son territoire. Il faut aussi savoir qu'entre 1999 et 2004, la MRC de L'Assomption a enregistré le développement résidentiel le plus concentré des 12 MRC des deux Couronnes métropolitaines.

La CPTAQ craint de créer un précédent et de favoriser l'étalement urbain en acceptant nos demandes. Avec cette décision, c'est tout le contraire qu'elle risque de créer puisque cela favorisera le développement dans les régions les plus éloignées des secteurs limitrophes de Montréal. Nous, nous vivons aux portes de la métropole du Québec. Il est impératif, pour nous, de poursuivre notre développement si nous voulons répondre aux exigences et aux besoins des générations qui vont suivre.

LES ÉLUS RÉCLAMENT DES VOIES RÉSERVÉES



Dans l'ordre habituel, Pierre Gour, maire de L'Assomption, Patrice Peltier-Rivest, maire suppléant de la Ville de Repentigny, Normand Grenier, maire de Charlemagne et président du RTC et Benoît Verstrate, maire de la Ville de L'Épiphanie.

Au cours des dernières semaines, les élus de la MRC de L'Assomption ont réitéré leurs demandes à l'égard de l'aménagement de voies réservées au covoiturage, aux taxis et aux autobus sur les autoroutes de la région de Montréal.

Le président de la Commission du transport collectif de la MRC de L'Assomption, M. Normand Grenier, maire de Charlemagne, a dit s'inquiéter de ne pas avoir entendu, lors d'une entrevue récente sur l'un des grands réseaux de télévision, le président de l'Agence métropolitaine de transports (AMT), M. Joël Gauthier, faire mention des projets de la MRC de L'Assomption alors qu'il énumérait les projets pour la Couronne Nord et la Couronne Sud.

Rappelons qu'en novembre 2007, la préfète de la MRC, Mme Chantal Deschamps, a plaidé en faveur de ces projets alors que l'AMT annonçait, dans son Plan triennal, la création d'une voie réservée en direction ouest sur la rue Notre-Dame à Repentigny, en amont du pont Le Gardeur. L'aménagement de cette voie réservée entre le boulevard Iberville et la rue

Notre-Dame-des-Champs représenterait un investissement de 1,15 M\$, financé par une contribution de l'AMT de 287 000 \$ et du ministère des Transports de 863 000 \$.

Les élus repentignois ont toujours soutenu que cela permettrait de désengorger l'accès au pont Le Gardeur en direction de Montréal en pointe du matin.

Le pont Charles-De Gaulle s'avère tout aussi problématique. Les élus pensent qu'il faudrait prévoir, là aussi, une voie réservée. « Que ce soit en autobus ou en automobile, des milliers de citoyennes et citoyens de la MRC de L'Assomption doivent emprunter cet axe névralgique. On nous répondra peut-être que nous avons déjà la confirmation du train de banlieue, mais ce ne sera pas suffisant. Il faut aménager nos liens routiers régionaux pour favoriser davantage le covoiturage, le taxi et notre réseau de transport en commun », de conclure les élus présents au point de presse organisé à cette fin.

Protection du voisinage

UN MESSAGE POUR LES NOUVEAUX ARRIVANTS

Nouveaux propriétaires, prenez part à la vie de quartier et, avec vos voisins, contribuez à prévenir la criminalité sur le territoire en vous joignant aux 12 000 membres ou aux 1400 bénévoles du programme Protection du voisinage.

Le programme Protection du voisinage de la Ville de Repentigny vise à regrouper les citoyens par quartier afin d'accroître la sécurité des résidents et d'améliorer leur qualité de vie. Ce programme consiste notamment en une chaîne téléphonique (ou de courriels) par laquelle se transmet l'information relative à des événements survenus sur le territoire de la municipalité qui pourraient troubler la quiétude d'un secteur défini.

Si vous avez déménagé dernièrement ou si vous êtes un nouveau propriétaire, transmettez-nous vos coordonnées afin de faire partie de ce programme municipal gratuit.

Le programme a aussi un besoin pressant de bénévoles pour le secteur de Repentigny et de façon plus urgente dans les secteurs de l'est de la ville.

Alors, si la protection de votre voisinage vous tient à cœur, signalez le 450 654-6472 ou écrivez à : protection.voisinage@ville.repentigny.qc.ca



Deuxième fin de semaine des ventes-débaras : les 13 et 14 septembre

À LA CONQUÊTE DE TRÉSORS CACHÉS...

Les ventes-débaras (ventes de garage) sont autorisées deux fois par année sur le territoire repentignois, soit la deuxième fin de semaine des mois de juin et septembre. Cette deuxième et dernière occasion de vendre vos biens personnels approche à grands pas puisque les 13 et 14 septembre prochains, les ventes-débaras seront permises de 9 h à 21 h.

Aucun permis n'est requis. C'est gratuit! En cas de pluie, l'activité sera remise à la même journée de la semaine suivante. Par conséquent, s'il pleut le samedi 13 septembre, les ventes-débaras seront reportées au samedi 20.

Pour promouvoir votre vente

L'affichage relatif à la vente-débaras peut être effectué que sur le terrain où elle prend place et seulement durant l'activité. Toutefois, pour vous permettre de promouvoir votre vente, une liste des adresses où se tiendront des ventes-débaras sera publiée dans l'Hebdo Rive Nord les 7 et 10 septembre de même que sur le site Internet de la Ville de Repentigny, au ville.repentigny.qc.ca.



Inscrivez-vous !

Si vous souhaitez que votre adresse soit inscrite sur cette liste, contactez le Service d'aménagement et de développement du territoire au 450 470-3840 ou présentez-vous au comptoir des permis. **Vous avez jusqu'au vendredi 29 août, 12 h, pour le faire!**

Vente de véhicules

INTERDITE AILLEURS QUE SUR LES TERRAINS RECONNUS À CETTE FIN

La Ville de Repentigny rappelle à tous les propriétaires de véhicules que la réglementation municipale interdit complètement la vente de tout type de véhicules motorisés sur des terrains autres que ceux destinés exclusivement à cette fin.

Les inspecteurs municipaux, qui sont en droit d'émettre des constats d'infraction, patrouilleront le territoire de la ville les fins de semaine,

jusqu'à la fin de l'été. Tout contrevenant à cette réglementation (règlement de zonage numéro 65) est passible de se voir imposer une amende d'un minimum de 200 \$ par jour.

Les autorités municipales comptent donc sur la compréhension et la collaboration de tous.

LE BAC BLEU, STRICTEMENT RÉSERVÉ POUR LA COLLECTE SÉLECTIVE

Saviez-vous que le bac bleu doit servir uniquement à la collecte sélective? Nous avons constaté que quelques citoyens avaient peint le bac bleu en noir afin de l'utiliser comme poubelle. Bien qu'il s'agisse de cas isolés, il est important de rappeler quelques règles :

Le bac bleu, un outil de récupération gratuit et obligatoire

- Le bac bleu est fourni par la Ville et demeure une propriété de la Ville.
- Le bac bleu doit obligatoirement servir à la récupération des matières recyclables. Il est strictement interdit de l'utiliser à d'autres fins.

- Il est interdit de le peindre, de le modifier, de l'altérer ou de l'endommager.
- En cas de bris ou de perte causée par négligence, toute personne sera tenue de dédommager la Ville et devra assumer les frais relatifs à son remplacement.

La récupération, c'est l'affaire de tous

Heureusement, cette situation ne représente pas l'ensemble de la population. Vous êtes en effet de plus en plus nombreux à participer à la collecte sélective, à reconnaître l'importance de préserver la qualité de notre environnement et à poser des gestes concrets. Les statistiques de 2007



sont éloquentes : le taux de récupération des matières recyclables a bondi de 12 % et se situe maintenant à 42 %. Nous pouvons être fiers de ces résultats qui nous rapprochent un peu plus de l'objectif provincial de mettre en valeur 60 % des matières résiduelles.

Le samedi 13 septembre

COLLECTE DE RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Bientôt, ce sera le temps de vider la piscine, de mettre à l'abri l'ensemble de patio et de ranger les outils de jardin. En faisant de la place dans la remise, vous remarquez des contenants de peinture ou d'huile usée, de vieilles bonbonnes de propane, des pesticides et autres produits toxiques qui sont périmés.

Pourquoi ne pas profiter de l'activité de collecte de résidus domestiques dangereux (RDD) organisée par la Ville de Repentigny pour vous débarrasser gratuitement de ces produits qui peuvent être nocifs pour la santé et l'environnement?

C'est en effet le samedi 13 septembre que se déroulera cette opération, dans le stationnement des écoles L'Horizon et Jean-Baptiste-Meilleur, de 9 h à 15 h 30. La collecte est réservée aux résidents de Repentigny de qui on exigera une preuve de résidence et ne s'adresse pas aux secteurs commercial et industriel.

Cette collecte s'ajoute à la présence de l'ÉcoParc de la MRC de L'Assomption, situé au 134, chemin des Commissaires à L'Assomption, où la population peut se départir gratuitement de ses RDD (piles usées, bombes aérosol, etc.) toute l'année.



SOIRÉE DE FORMATION SUR LE COMPOSTAGE

C'est le 10 septembre, à 19 h, qu'aura lieu la prochaine soirée de formation portant sur le compostage domestique offerte par la Ville de Repentigny. Les Repentignois et les Repentignaises y sont invités, gratuitement et sans inscription, afin d'en apprendre davantage sur le procédé et ses bienfaits sur l'environnement. Compte tenu de sa popularité croissante, la soirée, qui se déroulait auparavant à l'hôtel de ville, se tiendra cette fois au centre communautaire Laurent-Venne (225, boul. J.-A. Paré).

Lors de la soirée, les personnes intéressées pourront se procurer le composteur La machine à terre, au coût de 54 \$, taxes incluses. Seuls les chèques et l'argent comptant seront acceptés pour l'occasion.

Le sac d'ordures domestiques est composé, dans une proportion de près de 40 %, de matières putrescibles pouvant être mises en valeur et ainsi détournées du site d'enfouissement. Lorsque récupérées dans un composteur, ces matières produisent un excellent terreau pour le jardin ou le potager en plus de réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant de l'enfouissement des déchets.

Pour toutes questions de nature environnementale, n'hésitez pas à communiquer avec la ligne Info-Environnement, au 450 470-3830 ou consultez le ville.repentigny.qc.ca/environnement.

ASSEMBLÉES DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal de la Ville de Repentigny tient son assemblée régulière le deuxième mardi de chaque mois, à 19 h, à l'hôtel de ville, au 435, boulevard Iberville.

La prochaine assemblée du conseil municipal aura lieu le mardi 9 septembre 2008, à 19 h.

Pour prendre connaissance de l'ordre du jour, composez le 450 470-3141 ou visitez le ville.repentigny.qc.ca/conseil.

Pour joindre votre conseiller municipal

District 1 André Cyr 450 585-3410	District 5 Patrice Peltier-Rivest 450 657-1255	District 9 Jean Langlois 450 585-4285
District 2 Georges Robinson 450 654-9746	District 6 Daniel Labrecque 450 841-2437	District 10 Jeannot Lemay 450 582-4342
District 3 Denyse Peltier 450 581-5733	District 7 Raymond Hénault 450 581-0319	District 11 Francine Payer 450 582-7711
District 4 Cécile Hénault 450 654-3046	District 8 Mario Morais 450 654-4018	District 12 Sylvie Langlois-Brouillette 514 295-8376

Services municipaux

Hôtel de ville	450 470-3000
435, boul. Iberville, Repentigny, Québec, J6A 2B6	
Approvisionnement	450 470-3220
Bibliothèque municipale	450 470-3420
Bibliothèque municipale et scolaire Edmond-Archambault	450 470-3430
Centre Laurent-Venne	450 657-4877
Centre récréatif	450 657-8988
Communications	450 470-3140
Complexe sportif	450 585-1661
Cour municipale	450 470-3500
Développement économique et Services techniques	450 470-3150
Direction générale	450 470-3110
Évaluation	450 470-3250
Gestion des infrastructures	450 470-3290
Grefe	450 470-3130
Hôtel de ville	450 470-3000
Info-Arts	450 470-ARTS
Info-Environnement	450 470-3830
Loisirs, culture et vie communautaire	450 470-3400
Mairie	450 470-3103
Ordre du jour	450 470-3141
Piscine municipale Valmont	450 470-3440
Plaintes	450 470-3140
Protection du voisinage	450 654-6472
Ressources humaines	450 470-3700
Sécurité publique - incendie	450 470-3620
Sécurité publique - police	450 470-3600
Taxation	450 470-TAXE
Transport - horaires	450 492-6111
Transport - plaintes	450 470-3860
Travaux publics	450 470-3800
Urbanisme /Permis / Inspections	450 470-3840
Urgence Police-Incendie-Ambulance	9-1-1
Site Internet	ville.repentigny.qc.ca
Courriel	communication@ville.repentigny.qc.ca



Partenaire des situations d'urgence

Le Bulletin municipal Regard sur Repentigny est publié 10 fois l'an

Réalisation : Division des communications de la Ville de Repentigny

Infographie : info@martineaudesign.ca

Impression : Imprimerie Jacques Ross

Distribution : Postes Canada

Tirage : 32 100 exemplaires

L'utilisation du masculin dans ce bulletin est faite dans le seul but d'alléger le texte.

ISSN : 1709-2833

Imprimé sur du Rolland Enviro100, contenant 100 % de fibres recyclées postconsommation, certifié Éco-Logo, procédé sans chlore, FSC recyclé et fabriqué à partir d'énergie biogaz.

